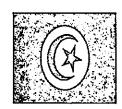
### REPUBLIQUE TUNISIENNE





### **COMMUNE SOUKRA**





### PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE







PGES VALIDE ET
PUBLICATION
AUTORISEE







BURGAU D'GTUDGS CONSULT, ENGINEERING & SERVICES

Adresse: 33 Rue 8723, Bloc 77, Appartement A 4, 1003 - Cité Olympique

: 71 807 610 - : 71 807 866 Mail: bureauetudesces@gmail.com

**JUIN 2024** 

## SOMMAIRE

1)	CAI	ORE DE L'ETUDE	7
2)	DES	SCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	8
	2-1) 2-2) 2-3) 2-4) 2-5)	PRESENTATION DE LA COMMUNE  CONSISTANCE DU PROJET  PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE  PRESENTATION DU PROGRAMME D'INTERVENTION  COMPOSANTES DU PROJET	8 8 . 10
3)	DIS	POSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	.14
:		LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU – CODE DES EAUXLA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION	. 15
•		ACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET MESURES D'ATTENUATION	.18
	4-1) 4-2)	GENERALITES IDENTIFICATION D'IMPACTS ET MESURES D'ATTENUAUTION	
5)	MIS	E EN ŒUVRE DU PGES	.21
		PLAN D'ATTENUATION	. 25
6)	AN	NEXES	.27
(	6-1) 6-2) 6-3) 6-4)	PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES ET DE L'EQUIPE CHARGEE DU PGESLISTE DE VERIFICATION POUR LE TRI DES PROJETSALBUM PHOTOSCONSULTATION PUBLIQUE	. 29 . 31

### RESUME

Le présent projet de voiries communales (PAI 2020 - Lot 3) dans la commune de Soukra fait l'objet d'un PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale).

Selon l'étude, le programme d'intervention consiste en la réhabilitation de voiries sur une longueur de 4858 ml.

Le coût de projet est évalué à 2000 000 DT TTC.

Le projet de voiries dans la commune de Soukra engendrera plusieurs impacts positifs :

- Améliorer les conditions de vie dans les zones d'intervention
- Améliorer le trafic routier
- Apporter un milieu sain
- Assurer une meilleure évacuation des eaux pluviales superficielles et éviter le problème de stagnation des eaux
- Augmentation des occasions de travail pour les chômeurs pendant la phase travaux.

Ainsi que des impacts négatifs soit pendant la phase travaux soit pendant la phase exploitation, ce qui nécessite un plan de gestion environnementale et sociale afin de prendre les mesures de mitigations nécessaires.

L'analyse de ces impacts se résume comme suit :

### Pendant la phase des travaux :

- ✓ Pollution de l'air due à l'émission de gaz d'échappement des engins et des camions.
- ✓ Emission de poussières ;
- ✓ Risque de Nuisance Sonore;
- ✓ Dégradation du cadre de vie des riverains ;
- $\checkmark$  Risque sanitaire pour les personnes vulnérables ;
- ✓ Erosion du sol;
- $\checkmark$  Contamination de la nappe souterraine ;
- ✓ Perturbation de l'écoulement normal des eaux ;
- ✓ Ensablement des ouvrages hydrauliques ;
- ✓ risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

### > Pendant la phase d'exploitation :

- ✓ Augmentation du Risque des accidents routiers ;
- ✓ Colmatage et ensablement des canaux, conduites, grilles.

Les mesures de mitigations se résument comme suit :

### Pendant la phase des travaux :

- ✓ Arrosage des aires des travaux deux fois par jour et chaque fois que nécessaires.
- ✓ Couverture des bennes des camions de transport, limitation de la vitesse à 20 Km sur les itinéraires non revêtus;
- ✓ Humidification des matériaux de construction, des déblais et déchets inertes du chantier pendant le chargement, le transport et le déchargement et le stockage;
- ✓ Stockage des matériaux de construction et des déblais à l'abri des vents dominants;
- ✓ Insonorisation des équipements bruyants;
- ✓ Interdiction des travaux pendant les horaires de repos ;
- ✓ Contrôle technique obligatoire des engins de chantier;
- ✓ Réparation des anomalies de fonctionnement ;
- ✓ Interdiction de l'utilisation des avertisseurs sonores aigus ;
- ✓ Clôture du chantier (zones d'installations, fouilles, ...);
- ✓ Signalisation et gardiennage des accès au chantier ;
- ✓ Aménagement de passages sécurisés pour les piétons et les usagers de la voirie ;
- ✓ Réduire la production des déchets ;
- ✓ Identifier et classifier les types de déchets générés ;
- ✓ Identifier et délimiter les zones d'élimination ;
- ✓ Contrôle de l'évacuation des déchets de construction vers des sites d'élimination approuvés;
- ✓ Tri des déchets et Installation des équipements de collecte spécifiques aux ordures ménagères, déchets de bois, d'emballage, de métal, etc ;
- ✓ Éliminer tous les déchets, métaux, huiles usagées et déblais excédentaires générés pendant la phase des travaux dans des endroits autorisés par la commune, tout en prévoyant un système de recyclage et de séparation de matériaux ;
- ✓ Interdiction de bruler les déchets ;
- √ Évacuation quotidienne des ordures ménagères et déblais vers la décharge contrôlée;
- ✓ Livraison des déchets métalliques, d'emballage, etc. aux collecteurs et recycleurs agréés;
- ✓ Port obligatoire d'équipement de protection ;
- ✓ Équipement du chantier de moyens nécessaires aux premiers secours.

### > Pendant la phase d'exploitation:

- ✓ Installation des panneaux de signalisation routière à l'intérieur de la zone ;
- ✓ Installation des limiteurs de vitesse dans la zone ;
- ✓ Curage du réseau.

De ce fait, il est nécessaire de définir un programme de suivi des impacts et de la mise en œuvre des mesures d'atténuation pendant la phase travaux et exploitation et de renforcer les capacités humaines et matérielles de la commune afin de garantir une bonne application du PGES.

PGES
خلاصة
يمثل مشروع تعبيد الطرقات (برنامج 2020 - قسط 3) ببلدية سكرة موضوع دراسة بيئية واجتماعية. انطلاقا من الدراسة يتمثل البرنامج في تعبيد حوالي 4858 متر خطي من الطرقات.
تقدر الكلفة الجملية للمشروع بحوالي 2 <i>00000 و 2</i> دينار باعتبارجميع الاداءات.
سوف يولد مشروع تهيئة الطرقات العديد من التأثيرات الإيجابية نذكر منها: - تحسين ظروف المعيشة في منطقة التدخل - تحسين شبكة الطرقات - إنشاء بيئة جيدة - حل مشكل تصريف مياه الأمطار السطحية وتجنب مشكلة ركود المياه في الطرقات. - توفير فرص شغل للعاطلين عن العمل خلال فترة انجاز المشروع.
اضافة الى هذه التأثيرات الايجابية توجد العديد من التأثيرات السلبية التي يجب التطرق اليها وايجاد الحلول لها ضمن دراسة بيئية واجتماعية.
يمكن تلخيص التأثيرات السلبية فيما يلي:
. خلال فترة انجاز المشروع:
- تلوث الهواء نتيجة الغازات المنبعثة من الآلات والمعدات. - انبعاث الغبار.
- الضجيج. - تدهور ظروف العيش للسكان و امكانية حدوث مخاطر صحية للأشخاص ضعيفي المناعة (حساسية)
ـ الضجيج.
- الضجيج. - تدهور ظروف العيش للسكان و امكانية حدوث مخاطر صحية للأشخاص ضعيفي المناعة (حساسية) - تأكل التربة. - تلوث المياه الجوفية ( المائدة المائية ). - تعطيل التدفق الطبيعي للمياه. - انسداد انابيب الصرف الصحي.

# تتلخص الإجراءات المخففة فيما يلي:

- . خلال فترة انجاز المشروع:
- رش المياه في اماكن التدخل مرتان في اليوم على الاقل و عند الضرورة.
- تغطية الشاحنات الناقلة للمواد الاولية مع الزامية تخفيض السرعة الى حدود 20 كيلومتر في الساعة.
  - رش المياه على المواد الاولية و بقايا الحفر اثناء التحميل النقل التفريغ و التخزين.
    - تخزين المواد الاولية في مكان امن من الرياح السائدة.
      - تركيز عازل للصوت
      - حضر العمل اثناء اوقات الراحة
  - ضرورة الفحص الفني الاجباري للآلات و المعدات و اصلاح العيوب الطارنة عليهم.
    - تجنب استخدام المعدات ذات الصوت الحاد.
      - حماية مكان العمل ومنع الدخول للحظيرة.
    - تركيز لافتات الاشارة وارساء الحراسة لمداخل ومخارج الحظيرة.
      - تهيئة معابر امنة لمستخدمي الطريق اثناء فترة انجاز المشروع.
    - فرز النفايات و تركيز معدات مختصة لتجميع الفضلات اليومية, المعادن, .....
  - التخلص من النفايات المعادن الزيوت المستعملة اثناء فترة الاشغال في اماكن مرخصة مع ضرورة استشراف تركيز نظام لرسكلة هذه المواد .
    - منع حرق النفايات.
    - الزامية ارتداء معدات الحماية.
    - تجهيز الموقع بالوسائل اللازمة للإسعافات الاولية.

### . خلال فترة استغلال المشروع:

- تركيز لافتات الاشارة.
- تركيز وحدات لتخفيف السرعة.
- تنظيف شبكات تصريف مياه الامطار و المياه المستعملة بصفة دورية.

لذلك فمنى الضروري تحديد برنامج لمتابعة هذه التأثيرات و ايجاد الحلول اللازمة اثناء فترة العمل وكذلك اثناء فترة استغلال المشروع, اضافة الى ضرورة تعزيز الامكانيات البشرية و المادية للبلدية قصد تركيز المخطط البيئي و الاجتماعي.

### 1) <u>CADRE DE L'ETUDE</u>

Le projet de réhabilitation de voiries dans la commune de Soukra retenu dans le Programme Annuel d'Investissement (PAI 2020 - lot 3) de la commune, vise à améliorer les conditions de vie du citoyens et consolider et renforcer le réseau d'infrastructure existant.

Compte tenu de la nature et la consistance des travaux projetés et de leurs impacts prévisibles sur l'environnement, le projet a été classé dans la catégorie B sur la base des résultats de la liste de référence définie par le Manuel technique (MT) de l'évaluation environnementale et sociale.

Conformément au Manuel environnementale et sociale, les sous projets de ladite catégorie doivent faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

De ce fait la commune de Soukra a confié au bureau d'études « CES » la réalisation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale ( PGES ) pour le projet.

C'est l'objet du présent document qui comprend un mémoire descriptif, explicatif et justificatif du sous projet, de ses impacts et des mesures de mitigation y afférentes.

Le PGES proprement dit qui comprend les trois principaux éléments :

- le plan d'atténuation
- le suivi environnemental
- le renforcement des capacités.

### 2) <u>DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT</u>

### 2-1) PRESENTATION DE LA COMMUNE

Soukra est une ville de la banlieue nord du Tunis, situé à six kilomètre du centreville, entre les villes de l'Ariana et La Marsa. Elle se trouve à proximité immédiate de l'aéroport international de Tunis-Carthage

Elle est rattachée administrativement au gouvernorat d'Ariana et elle compte une population de 129693 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 et de 153307 habitants selon les estimations de l'INS au 01/01/2023.

La commune est limitée :

- Au Nord par la commune de Raoued;
- A l'Ouest par la commune d'Ariana;
- A l'Est par la commune de Marsa;
- Au Sud par la commune de Tunis et Aouina;

### 2-2) CONSISTANCE DU PROJET

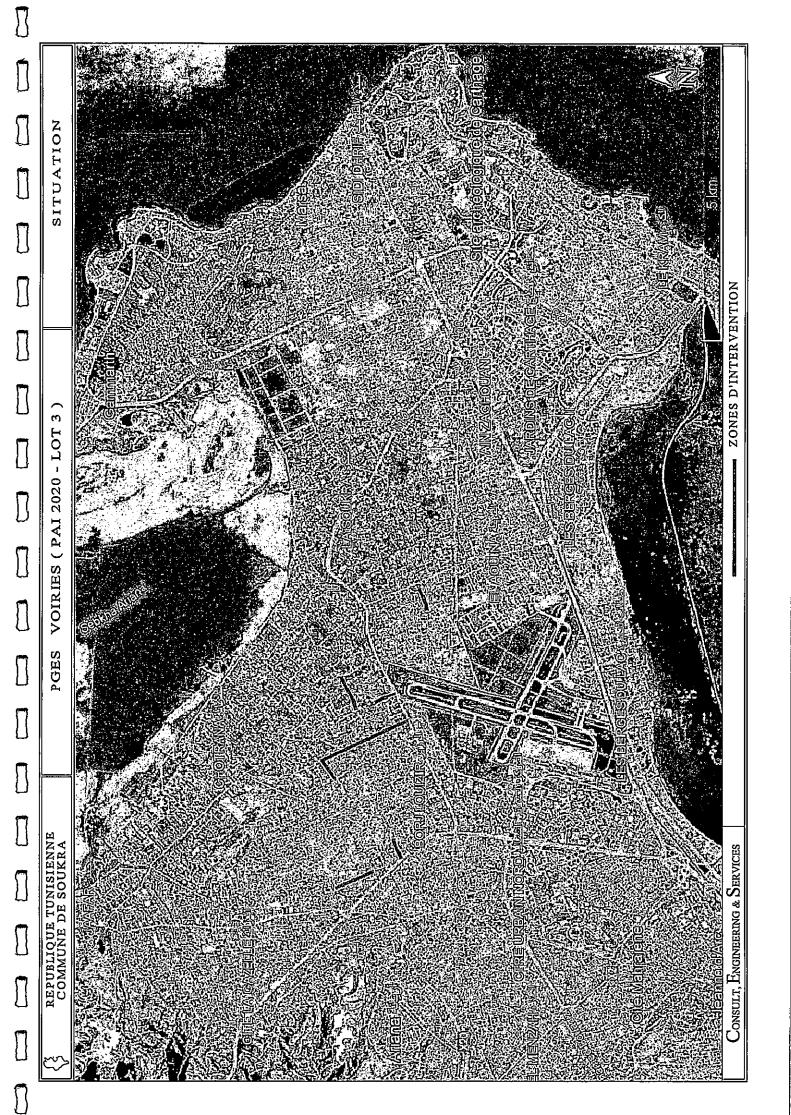
Le projet consiste en la réhabilitation de quelques voies dans le périmètre communal de Soukra.

### 2-3) PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude s'étale sur les voies suivantes :

- Avenue de la mosquée Errawdha
- > Rue Ibn Adhari
- Rue Mohamed Jamoussi
- > Rue Amdoun
- > Rue Bassatine
- > Rue Safran
- > Rue de Minex

La situation de la zone d'étude est présentée dans la page suivante.



### 2-4) PRESENTATION DU PROGRAMME D'INTERVENTION

Les voies concernées par le projet se caractérisent par dégradations superficielles.

La voirie sera construite selon les normes d'usage, en fonction des matériaux disponibles dans la région et selon les caractéristiques de chaque voie.

Le programme proposé consiste en la réhabilitation de voies (d'une longueur de 4858 ml) par la mise en place du corps de chaussée et de la couche de roulement adéquats et leur équipement en bordures de trottoirs et caniveaux.

### a) VOIRIE

Les aménagements proposés sont :

- > scarification de la chaussée et renforcement de la couche de base sur une épaisseur moyenne de 10 cm en TV 0/20
- > revêtement en béton bitumineux (6 cm)
- > mise en place des éléments préfabriqués
- > exécution de trottoirs en pavés autobloquants
- > signalisations verticale et horizontale.

Le programme d'intervention est mentionné dans le tableau suivant :

Voie	Longueur ( m )	Etat Actuel	Revêtement existant et projeté
Avenue de la mosquée Errawdha	1623	Chaussée peu dégradée	Enrobé
Rue Ibn Adhari	399	Chaussée peu dégradée	Enrobé
Rue Mohamed Jamoussi	388	Dégradation superficielle	Enrobé
Rue Amdoun	382	Dégradation superficielle	Enrobé
Rue Bassatine	620	Chaussée peu dégradée	Enrobé
Rue Safran	942	Dégradation superficielle	Enrobé
Rue de Minex	504	Dégradation superficielle	Enrobé

### b) DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

Le programme d'aménagement des zones consiste, en plus à l'aménagement des voiries au drainage des eaux pluviales.

Le drainage peut se fait de deux façons : un drainage superficiel au niveau des rues Ibn Adhari, Rue Amdoun, Rue Safran, Rue de Minex.

Alors que pour le reste des zones d'études, il est nécessaire de créer un réseau de drainage des eaux pluviales au niveau des points bas se raccordant sur les ouvrages existants.

Les ouvrages existants dans la zone sont :

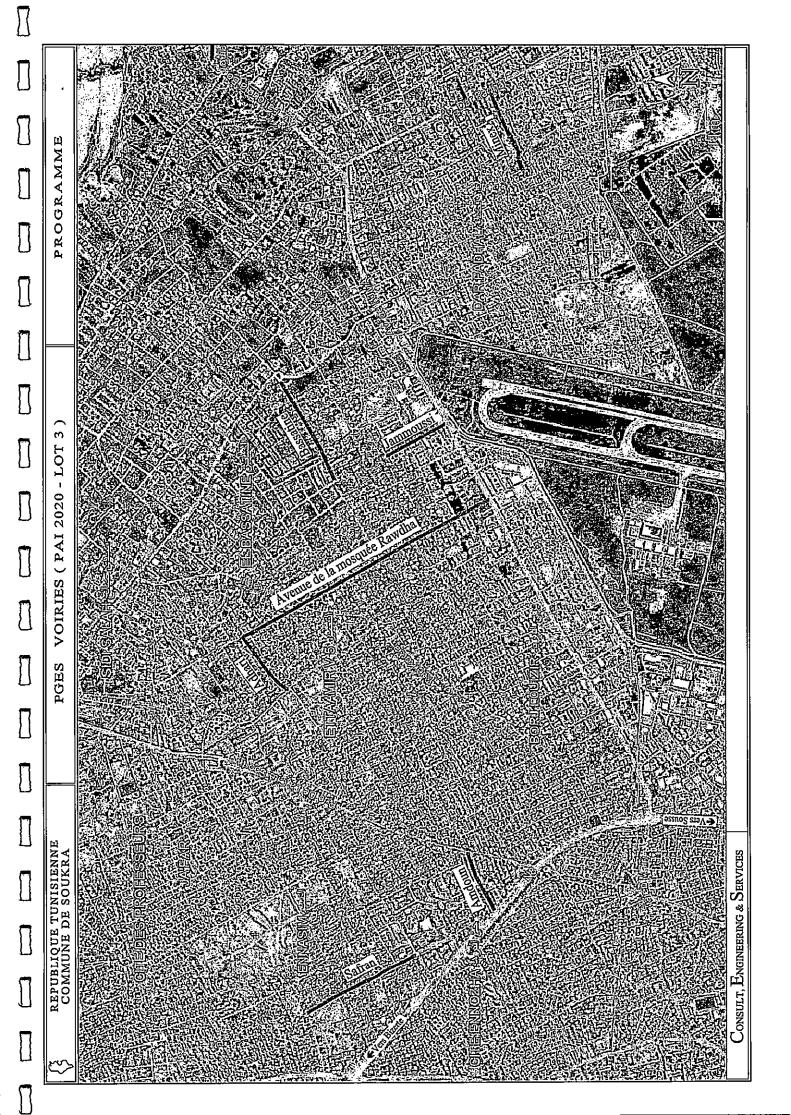
- Dalot ( $1 \times 0.8$ ) au niveau de la rue El Bassatin
- Dalot  $(1 \times 0.6)$  au niveau du Lotissement Green City
- Conduite en PVC de diamètre 400 au niveau de la rue Erraoudha

Selon le bureau d'études VRD, tous les ouvrages sont suffisants pour une période de retour T=10 ans.

Les ouvrages projetés dans la zone sont :

- Dalot (1 x 1) de longueur 50 ml.
- Conduite en PVC de diamètre 400 au niveau de la rue Mohamed Jammoussi de longueur 85 ml.
- Conduite de branchement en PVC de diamètre 315 de longueur 10 ml.

Le programme d'intervention est présenté dans le plan de la page suivante.



## Chapitre VII: Coût des travaux et propositions

## VI.1 Estimations des travaux projetés Tableau 19 Estimation des travaux des voiries

HDI CONSEIL

N°			Prix Unitaire	Quant	ité total
de prix	Désignation des travaux	Unité	en DT HTVA	Q	ТР
	SERIE 100 : Travaux de terra	ssement			
101	Préparation de la Plateforme	m²	5,000	1 278,000	6 390,000
102	Scarification de la chaussée et renforcement de la couche de base sur une épaisseur moyenne de 10 cm en TV 0/20	m²	4,000	34 315,350	137 261,400
	Sous total série100			143 6	51,400
	SERIE 200 : Chaussées et dépe	endances			
201	Couche d'imprégnation en Cut back 0/1	m²	2,100	33 921,350	71 234,835
202	Couche d'accrochage en émulsion 65% bitume	m²	2,000	394,000	788,000
203	Couche de roulement en béton bitumineux 0/14 de 6cm	m²	27,000	34 315,350	926 514,450
204	Couche de roulement en béton armé ép. =15cm	m²	40,000	1 278,000	51 120,000
	Sous total série 200	<u> </u>			557,285
	SERIE 300 : Trottoirs, Bordures e	t Canivea	<u> </u>	1017	
301	Fourniture et pose de bordure type T2	ml	15,000	9 118,000	136 770,00
302	Fourniture et pose de caniveau latéral type CS2	ml	15,000	8 176,000	122 640,00
303	Fourniture et pose de caniveau Central type CC2	ml	17,000	262,000	4 454,000
304	Fourniture et pose Pavé autobloquant de 6cm	m²	21,000	4 800,000	100 800,00
305	Fourniture et pose bordures minces	ml	10,000	1 200,000	12 000,000
306	Plantation des arbres et des arbustes	Unité	300,000	34,000	10 200,000
307	Signalisation Horizontale : Bande de peinture blanche continue ou discontinue réflectorisée de largeur de 10 cm	ml	7,000	5 100,000	35 700,000
308	Signalisation Verticale: Panneaux de direction sur accotement	Unité	300,000	10,000	3 000,000
Sous total série 300 425 564,000				64,000	
	SERIE 400 : Drainage des eaux	pluviales			
401	Réfection de Dalot 1,00x1,00	ml	450,000	50,000	22 500,000
402	Fourniture et pose de regard de visite DN1000	Unité	900,000	4,000	3 600,000
403	Fourniture et pose de regard à grille en béton armé 760x760	Unité	800,000	5,000	4 000,000
404	Fourniture et pose d'une batterie à quatre grilles 760x760 en béton armé	Unité	3000,000	1,000	3 000,000
405	Fourniture et pose de conduite en PVC DN315 type assainissement sériel :	ml	250,000	10,000	2 500,000
406	Fourniture et pose de conduite en PVC DN400 type assainissement série1:	ml	300,000	85,000	25 500,000
	Sous total série 400			61 10	0,000
	TOTAL GENERAL EN HTVA			1 679 9	72,685
	TVA AU TAUX DE 19%				94,810
	TOTAL GENERAL EN TTC				167,495
	FOTAE GENERAL EN TIC ARRONDI			2:000 (	000.000

	PGES
	3) <u>DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES</u>
П	Les principales dispositions applicables au sous projet portent notamment sur :
	3-1) LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU - CODE DES EAUX
	➤ LOI N°16-75, MODIFIEE PAR LA LOI 2001-116 (ART 109, 113, 114, 115, 134)
	<ul> <li>Interdit les rejets d'eaux usées et de déchets dans les eaux du domaine public hydraulique, y compris dans les forages désaffectés.</li> </ul>
	• Exige une autorisation du ministre de l'agriculture, après avis de la collectivité
	concernée, avant tout déversement d'eaux résiduaires, autres que domestiques, préalablement traitées.
П	➤ <u>DECRET N°56 DU 02/01/85</u>
<u>n</u>	Définit les conditions des rejets dans le milieu récepteur et exige l'autorisation
Ŋ	préalable du ministre habilité à agréer le projet.
	➤ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES (CCAG) APPLICABLE AUX  MARCHES PUBLICS DES TRAVAUX :
	Définit les précautions et les dispositions à prendre lorsque les travaux mettent
	au jour des objets ou des vestiges ayant un caractère archéologique ou historique.
_	<ul> <li>Oblige l'entrepreneur de signaler au maître d'œuvre et faire la déclaration</li> </ul>
	réglementaire aux autorités compétentes.
	Interdit le déplacement de ces objets ou vestiges sans autorisation du chef du  projet. Company ou supplieur été détablés fontuitement du cel deixent être placés.
	projet. Ceux qui auraient été détachés fortuitement du sol doivent être placés en lieu sûr.

### **PGES** La politique opérationnelle : Ressources Physiques et Culturelles (BM) Les ressources culturelles physiques comprennent « des objets transportables ou fixes, des sites, des structures, groupes de structures ainsi que des caractéristiques naturelles et des paysages ayant une valeur archéologique, historique, architecturale, religieuse, esthétique ou toute autre signification culturelle. » Un certain nombre de mesures peuvent être prises pour minimiser les effets directs sur les biens culturels importants. Selon le type de bien culturel, ces mesures peuvent consister à éviter les sites culturels importants, à recouvrir le site, la collecte des données et l'expertise in situ par des spécialistes, etc. L'entrepreneur est responsable de se familiariser avec les procédures qui doivent être respectées en cas de découverte fortuite d'objet d'importance culturelle dans les fouilles. Il doit à cet effet : - récupérer, inventorier les artefacts en surface avant et pendant les travaux - changer le lieu d'implantation des ouvrages ou sa conception pour éviter les impacts directs - délimiter, clôturer, marquer, enfouir, couvrir les sites et vestiges - superviser les travaux, par un personnel qualifié et expérimenté pour identifier les types de biens culturels - formation et renforcement des capacités institutionnelles -arrêter le travail immédiatement après la découverte de tout objet ayant une possible valeur historique, archéologique, historique, etc

- annoncer les objets trouvés au chef de projet et informer les autorités compétentes
- protéger correctement les objets trouvés aussi bien que possible en utilisant les couvertures en plastique et mettant en œuvre si nécessaire des mesures pour stabiliser la zone
- prévenir et sanctionner tout accès non autorisé aux objets trouvés
- -ne reprendre les travaux de construction que sur autorisation des autorités compétentes.

### 3-2) LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

### a) REJETS LIQUIDES

- ➤ LOI 82-66 RELATIVE A LA NORMALISATION :
  - Exige que les eaux usées traitées soient conforme à la norme NT 106.02.
- ➤ DECRET NO 85-56 RELATIF A LA REGLEMENTATION DES REJETS DANS LE MILIEU RECEPTEUR :
  - Exige le traitement préalable des eaux usées pour les rendre conformes à la norme NT 106.02
  - Fixe les conditions d'octroi des autorisations des rejets.
- ➤ DECRET NO 2018-315 FIXANT LES VALEURS LIMITES DES REJETS D'EFFLUENT DANS LE MILIEU RECEPTEUR :
  - Fixe la valeur limite de chaque paramètre de l'effluent selon le type de l'activité et le domaine de rejet.

### b) DECHETS SOLIDES

- Décret N° 2005-2317 du Aout 2005, portant création d'une agence nationale de gestion des déchets (ANGED). Selon l'article 4, l'agence prépare les cahiers des charges et les dossiers des autorisations relatifs à la gestion des déchets prévus à la réglementation en vigueur et suit leur exécution, en outre l'agence est chargée de suivre les registres et les carnets que doivent tenir les établissements et les entreprises, qui procèdent à titre professionnel, à la collecte, au transport, élimination et valorisation des déchets
- Loi n° 96 41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée et complétée par la loi n° 14 -2001 du 30 janvier 2001, portant simplification des procédures administratives relatives aux autorisations délivrées par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans les domaines de sa compétence et notamment l'article 4, 1
- Décret n°97-1102 du 2 Juin 1997, fixant les conditions et les modalités de reprise et de gestion des sacs d'emballages et des emballages utilisés modifié par le décret n°2001-843 du 10 Avril 2001; Décret n°2002-693 du 1er Avril 2002, relatif aux conditions et aux modalités de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres à huiles usagées et de leur gestion.
- Classe les déchets selon leur origine en déchets ménagers et déchets de chantier et selon leurs caractéristiques en déchets dangereux, déchets non dangereux et déchets inertes.

### Interdit:

- L'incinération des déchets en plein air ;
- Le mélange des différents types de déchets dangereux avec les déchets non dangereux
- L'enfouissement des déchets dangereux et leur dépôt dans des lieux autres que les décharges et les centres autorisés.
- Prévoit des dispositions pour la mise en place des systèmes de reprise de certains types de déchets tels que les huiles usagées et les déchets d'emballages, etc.

### c) QUALITE DE L'AIR

### ➤ NORME NT 106.04:

- Fixe les valeurs limites pour différents polluants dans l'air ambiant, notamment les particules en suspension dont les valeurs limites pour la
- santé publique ne doivent pas dépasser 80  $\mu$ g /m³ (moyenne annuelle) et à 260  $\mu$ g/m³ (moyenne journalière).

### ➤ DECRET N° 2010-2519:

 Fixe les valeurs limites générales des polluants de l'air émis par les sources fixes et la valeur limite de concentration de poussières des unités de production de bitume ou d'autres matériaux pour l'enrobage des routes à 50mg/m³.

### d) NUISANCES SONORES

### > ARRETE DU PRESIDENT DE LA COMMUNE MAIRE DE TUNIS, DU 22 AOUT 2000

		Seuils en décibels	
Type de zone	Nuit	Période entre 6h - 7h et 20h - 22h	Jour
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aire de protection d'espaces naturels	35	40	45
Zone résidentielle suburbaine avec faible circulation du trafic terrestre, fluvial ou aérien	40	45	50
Zone résidentielle urbaine.	45	50	55
Zone résidentielle urbaine ou suburbaine avec quelques ateliers, centre d'affaires, commerces ou des voies du trafic terrestre, fluvial ou aérien importantes	50	55	60
Zone à prédominance d'activités commerciales industrielles ou agricoles.	55	60	65
zone à prédominance d'industrie lourde.	60	65	70

### ➤ LE CODE DU TRAVAIL

Fixe le seuil limite en milieu de travail à 80 dBA.

### ➤ <u>LE CODE DE LA ROUTE</u>

- Interdit l'utilisation des générateurs de sons multiples ou aigus, l'échappement libre des gaz;
- Fixe les niveaux max de bruit pour chaque type de véhicule et définit les procédures, les conditions et les règles techniques relatives à l'équipement et l'aménagement des véhicules, aux visites techniques des véhicules.

BE CES

## 3-3) <u>PROTECTION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET CONDITIONS DU</u> TRAVAIL

## ➤ LA LEGISLATION RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL (LOI N° 94-28 DU 21 FEVRIER 1994) :

• Etablit une liste des maladies d'origine professionnelle et des travaux et substances susceptibles d'en être à l'origine (substances toxiques, hydrocarbures, matières plastiques, poussières, agents infectieux, etc.).

### ➤ LE CCAG APPLICABLE AUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX :

- Soumet l'entrepreneur aux obligations résultant des textes de lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail (le Cahier des Clauses Administratives Particulières, CCAP, doit fixer les modalités d'application des dispositions de ces textes);
- Exige de l'entrepreneur d'aviser ses sous-traitants de leurs responsabilités quant à l'application desdits obligations.

### ➤ DECRET N° 90-2273

 Défini le règlement intérieur des contrôleurs de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE).

### ➤ DECRET N° 2002-693

• Fixe les conditions et les modalités de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres usagés en vue de garantir leur gestion rationnelle et d'éviter leur rejet dans l'environnement.

# 4) <u>IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET</u> MESURES D'ATTENUATION PRECONISEES

### 4-1) **GENERALITES**

L'impact sur l'environnement humain et socio-économique considéré comme étant la principale justification de la programmation d'un tel projet, élargira d'avantage le périmètre d'études, pour atteindre probablement, l'ensemble des régions voisines.

Les travaux de voirie et de trottoir risquent de générer des émissions et des nuisances pour les habitants par :

- l'apport de sable pour l'exécution des pavés
- l'augmentation du trafic sur le réseau routier générée par la circulation des camions au cours de l'exécution
- > l'émission de poussières et le bruit générés par les engins de chantiers
- > les déchets solides et les huiles usagées.
- > une émission de gaz, fumée, vapeurs, bruits et vibrations
- > une plus grande fréquentation du quartier par les employés et les visiteurs.

## 4-2) <u>IDENTIFICATION</u>

D'IMPACTS

ET

MESURES

D'ATTENUAUTION

### a) IMPACT DE LA POUSSIERE

Les travaux de terrassement, de transports et de déchargement des matériaux de construction, de gestion des déchets, de démolition, etc. constituent de sources potentielles d'émissions de poussières. Ils peuvent être à l'origine de la dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des riverains et présenter un risque sanitaire pour les personnes vulnérables.

### Mesures d'atténuation

- Arrosage régulier des aires des travaux et des itinéraires des engins ;
- Couverture obligatoire des bennes des camions de transport;
- Humidification des matériaux de construction, des déblais et déchets inertes du chantier:
- Stockage des matériaux de construction et des déblais à l'abri des vents dominants;
- Limitation de la vitesse des engins de transport dans l'emprise des travaux.

### b) IMPACT DU BRUIT

En plus des poussières, les nuisances sonores constituent un facteur potentiel d'impact lié aux travaux (Utilisation d'équipements bruyants : Marteaux piqueurs, compresseurs, etc.) et peuvent constituer une importante gêne pour les riverains, perturber leur tranquillité ou leurs activités quotidienne.

Les données théoriques et réglementaires relatives aux bruits émis par les engins en cours de chantier peuvent se résumer comme suit :

- Le niveau sonore de pointe pour les engins de chantier varie de 100 à 120 dBA;  $\triangleright$
- $\triangleright$ Deux niveaux sonores équivalents se composent en ajoutant 3 dBA au niveau de base ;
- Lorsque la différence de niveau dépasse 10 dBA, le niveau résultant correspond au plus élevé ;  $\triangleright$
- Le niveau sonore diminue de 6 dBA chaque fois que la distance à la source double.

Dans la pratique, en cours de chantier, les engins ne fonctionnent pas en continu et simultanément, et les camions n'interviennent que ponctuellement. Les engins ne sont pas continuellement en charge, et une estimation prudente doit considérer un fonctionnement à haut régime des moteurs pendant 50 % d'une journée de travail, ce qui ramène le niveau équivalent pour cette période à la moitié du niveau de pointe, d'où une réduction considérable des émissions sonores et des vibrations.

Le niveau sonore admissible pour une zone urbaine, selon l'Arrêté du président de la municipalité Maire de Tunis, du 22/08/2000, est de 45dBAla nuit, 50dBA de 6h à 7h et 20h à 22h, et 55dBA le jour.

### Mesures d'atténuation

- Insonorisation des équipements bruyants :
- Interdiction des travaux pendant les horaires de repos.

### c) <u>IMPACTS GENERES PAR LES ENGINS DE CHANTIER</u>

En cours de chantier, les émissions gazeuses ainsi que les poussières dégagées dans le cas où les travaux sont exécutés en temps sec, ont provenu essentiellement du fonctionnement des engins. Elles ont engendré des nuisances comparables à celles provenant des sources d'émission communes et actuelles du trafic routier. Ce sont principalement les vents qui ont emporté ces fumées dans la direction des zones urbaines.

### Mesures d'atténuation

- Contrôle technique obligatoire des engins de chantier;
- Réparation des anomalies de fonctionnement (vibration ou bruit excessif, fumée);
- Interdiction de l'utilisation des avertisseurs sonores aigus.

### d) IMPACT SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES TRAVAILLEURS

Certain travaux tels que les travaux en hauteur ou en fouille, la manipulation de produits chimiques, l'exposition aux bruits intenses, l'utilisation d'outils tranchants... présentent des risques sur la santé et la sécurité des travailleurs suite aux chutes, blessures, brûlures, maladies professionnelles causées par les travaux à risque (exposition au bruit intense, aux substances.

### Mesures d'atténuation

- Port obligatoire d'équipement de protection ;
- Équipement du chantier de moyens nécessaires aux premiers secours (boite pharmacie, personnel formé pour intervenir en cas d'accident).

### e) IMPACT SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES RIVERAINS

Un chantier en zone urbaine constitue un danger pour les habitants et les usagers de la voirie à cause des mouvements des engins de chantier, de la présence d'excavations, de produits inflammables, etc. Il constitue un handicap pour le déplacement et l'accès des riverains à leurs propriétés.

### Mesures d'atténuation

- Clôture du chantier (zones d'installations, fouilles, ..);
- Signalisation et gardiennage des accès au chantier ;

- Aménagement de passages sécurisés pour les piétons et les usagers de la voirie.
- Installation des clôtures qui séparant les boutiques à la chausses et qui permettent aussi aux clients de circuler en toute sécurité ( au niveau des voies )

### f) IMPACTS DES DECHETS DE CHANTIER

Un chantier produit divers types de déchets, de quantités variables, provenant des travaux de terrassement, de construction des ouvrages, d'entretien des engins, des baraquements, etc., pouvant affecter la qualité de l'air, des sols et des eaux, dégrader le paysage, présenter des risques sanitaire, etc.

### Mesures d'atténuation

Un système de gestion approprié sera mis en place pour la gestion des matériaux de terrassement de la chaussée et les stocks de pavés autobloquants, et ce par le fait de :

- Réduire la production des déchets ;
- Identifier et classifier les types de déchets générés ;
- Identifier et délimiter les zones d'élimination ;
- Contrôle de l'évacuation des déchets de construction ( y compris les terres excavées) vers des sites d'élimination approuvés ( > 300 m des rivières, ruisseaux, lacs, etc...);
- Éliminer tous les déchets, métaux, huiles usagées et déblais excédentaires générés pendant la phase des travaux dans des endroits autorisés par la commune, tout en prévoyant un système de recyclage et de séparation de matériaux;
- Interdiction de bruler les déchets ;
- Tri des déchets et Installation des équipements de collecte spécifiques aux OM, déchets de bois, d'emballage, de métal, etc:
- Évacuation quotidienne des OM et déblais vers la décharge contrôlée;
- Livraison des déchets métalliques, d'emballage, etc. aux collecteurs et recycleurs agréés.

### 5) MISE EN ŒUVRE DU PGES

Les mesures de mitigations préconisées sont récapitulées ci-dessous, sous un format pratique et opérationnel, pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Les principaux éléments du PGES couvrent les phases de conception, de construction et d'exploitation du sous projet et couvrent :

- Le Plan d'atténuation
- Le suivi environnemental
- Le renforcement des capacités

PGES

# 5-1) PLAN D'ATTENUATION

# PHASE CONCEPTION / ÉTUDES D'EXECUTION DE L'ENTREPRISE

[]

Phases / Activités	Impacts	Mesures de prévention	Calendrier	Règlement Normes	Responsabilités	Responsabilités Coût, financement
Conception du réseau de voirie et trottoirs et trottoirs et trottoirs et de chaussée plus Rehaussement des logements et aménagement identification de contraintes élevé que celui des logements	Risque d'avoir un niveau de trottoirs et de chaussée plus élevé que celui des logements	Rehaussement des logements et aménagement	En parallèle avec l'étude d'exécution de l'entreprise	PGES	entreprise	Inclus dans le marché des travaux
Conception du réseau de drainage superficiel des eaux le pluviales et identification de contraintes de niveaux et d'écoulement naturel des eaux de ruissellement	iš.	Conception du réseau de drainage superficiel des eaux Risque d'intrusion des eaux de l'acculement naturel des eaux de ruissellement  Conception du réseau de drainage superficiel des eaux de ruissellement  Conception du réseau de drainage superficiel des eaux de ruissellement  Conception du réseau de drainage superficiel des eaux de ruissellement  Conception du réseau de drainage superficiel des eaux de ruissellement  Conception du réseau de drainage superficiel des eaux de ruissellement	En parallèle avec l'étude d'exécution de l'entreprise	PGES	entreprise	Inclus dans le marché des travaux

# \* PHASE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Activités/Facteurs d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlement et Normes	Responsabilités	Cofft, financement
INSTALLATION DE CHANTIER	es.					
Dégradation des biens et perturbations des activités Occupation provisoire de terres existantes sur le site, conflits sociaux	Dégradation des biens et perturbations des activités existantes sur le site, conflits sociaux	<ul> <li>Obtention de l'AOP (Site situé dans le domaine de l'Etat )</li> <li>Établissement d'un document légal ( Accord entre l'entreprise et le propriétaire du terrain ) et application / respect des droits et obligations de chaque partie</li> </ul>	Avant le démarrage des travaux	Réglementation régissant l'occupation du DPH, DPR, DPM Code des contrat et des obligations	Responsable PGES ( Entreprise ) Supervision par Point Focal ( CL )	Inclus dans les prix du marché fravaux
- Insalubrité, dégrad Baraquements / base de vie sur de la propreté et de chantier ( Production d'eaux l'hygiène, usées, d'Ordures Ménagères )	ité dégradation reté et de 1 des eaux et sols	<ul> <li>Placer des paubelles et containers aux endroits accessibles et en nombre suffisant pour la collecte des ordures ménagères et les évacuer quotidiennement vers la décharge municipale.</li> <li>Installer une fosse septique étanche au niveau des toilettes, douches etc. pour collecter les eaux usées et assurer régulièrement leur vidange et évacuation vers les infrastructures existantes de l'ONAS, avec l'accord de ce dernier.</li> <li>Sensibiliser les ouvriers à l'hygiène et la prapreté des lieux.</li> </ul>	Installation avant le démarrage des travaux Gestion des déchets et eaux usées pendant toute la durée des travaux	Dispositions de la loi n° 96-41, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination  Norme NT 106-002 relative aux rejets d'effluents dans le milieu hydrique	- Responsable PGES (Entreprise) - Supervision par Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux
Stockage de carburant, de lubrifiant et autre produits - Po chimiques (risque de fuites, sols déversement accidentel)	- Pollution des eaux et des sols	<ul> <li>Chaix et aménagement de zone de stockage des produits pétrochimiques de manière à faciliter le confinement rapide des fuites et déversements accidentels et prévenir tout risque d'incendie;</li> <li>Stockage de lubrifiants et autres produits chimiques dans des fûts étanches;</li> <li>Stockage de carburant dans un réservoir étanche placé, dans un bassin de rétention - (risque de fuites, sols</li> <li>Assurer en permanence la disponibilité sur chantier (à proximité du réservoir) de produits absorbants en quantité suffisante et de matériel de nettoyage pour faire éventuelle pollution.</li> </ul>	avant le démarrage des travaux Contrôle régulier et maintien en bon état pendant toute la durée des travaux	- Sécurité incendie Norme environnementale	- Responsable PGES (Entreprise) - Supervision par Point focal (CL)	Inclus dans les prìx du marché fravaux
Stockage de matériaux de construction (Propagation de poussières, érosion)	de - Pollution de l'air de - Ensablement des ouvrages	<ul> <li>Assurer un stockage dans une zone aménagée à l'abri des vents et des eaux de ruissellement</li> </ul>	Avant et tout au long de la durée des travaux	- NT 106-004, relative - Responsable PGES à la qualité de l'air - Paint focal (CL) ambiant	- Responsable PGES - Point facal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux

C	n
Ĕ	ŭ
Ċ	ŋ
£	Ξ,

Activités/Facteurs d'Impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règiement et Normes	Responsabilités	Colit, financement
Entretien des engins de chantiers (huiles usagées, pneus, pièces vétustes)	- Pollution des eaux et des sols	<ul> <li>Entretien régulier et réparation des engins dans les ateliers spécialisés existants en ville;</li> <li>En cas de nécessité d'entretien sur chantier:</li> <li>Prévoir un dispositif étanche (P.ex. Modèle SOTULUB) pour la collecte et le stockage des huiles usagées;</li> <li>Tri des déchets de réparation (Pneus, pièces métalliques, etc.);</li> <li>Livrer les déchets à des sociétés de collecte et de recyclage autorisées.</li> </ul>	- Pendant toute la durée des travaux	- Dispositions de la loi n° 96-41, relative aux déchets et ses textes d'application (récupération et recyclage des déchets de pneus, d'huiles usagées, filtres, etc)	- Responsable PGES (Entreprise) - Supervision par Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché, travaux
TRAVAUX DE VOTRIE						
sement, lles ; nent et et des et des risques	salité e des sques des des sols,	<ul> <li>Respect des horaires de repos;</li> <li>Arrosage des aires des travaux 2 fois par jour et chaque fois que nécessaires,</li> <li>cauverture des bennes des camions de transport, limitation de la vitesse à 20 Km sur les itinéraires non revêtus;</li> <li>Sécurisation des fouilles (signalisation, garde-corps, blindage, etc.);</li> <li>Évacuation immédiate, ou dans la journée, des déblais excédentaires vers la décharge contrôlée ou un autre site de dépôts autorisé;</li> <li>Mesures d'atténuation de l'érosion des sols et l'ensablement des ouvrages période des travaux hydrauliques;</li> <li>Limitation de la largeur des fronts dans les zones à forte pente et les terrains accidentés;</li> <li>Proparammation des travaux pendant la saison sèche;</li> </ul>	- Pendant toute la période des travaux	1. 1. 1. 9. 9.	- Entreprise (Responsable PGES) - Commune (Pont focal)	Inclus dans les prix du marché travaux
	-Perturbation du trafic routier	- Aménagement de fossés de drainage pour assurer l'écoulement normal des eaux ; - Éviter les heures de pointe (Pointe de trafic routier) pour l'évacuation des déblais excédentaires et le ravitaillement du chantier en matériaux de remblais.		- Code de la route		
MESURES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES TRAVAUX	SEMBLE DES TRAVAUX				:	
Travaux générant la propagation de poussière pollution atmosphérique ; fravaux de terrassement, de bégradation du cadre de transports et de déchargement vie des riverains ; des matériaux de construction, Pisque sanitaire pour les de gestion des déchets, travaux personnes vulnérables de démolition, etc.)	générant la Pollution atmosphérique ; de poussière - Dégradation du cadre de le déchargement vie des riverains ; de construction, - Risque sanitaire pour les déchets, travaux personnes vulnérables etc.)	<ul> <li>Arrosage régulier des aires des travaux et des itinéraires non revêtus empruntés par les engins de chantier (Minimum 2 fois par jour et chaque fois que nécessaire)</li> <li>Couverture obligatoire des bennes des camions de transport</li> <li>Humidification des matériaux de construction, des déblais et déchets inertes du chantier pendant le chargement, le transport et le déchargement et le stockage</li> <li>Stockage des matériaux de construction et des déblais à l'abri des vents dominants</li> <li>Limitation de la vitesse des engins de transport dans l'emprise des travaux et des pistes empruntées à 20 Km/h</li> </ul>	- Pendant toute la durée des travaux	- Pendant toute la - NT106-004 relative à la durée des travaux qualité de l'air ambiant	- Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL)	
Travaux générant beaucoup de - Importante gêne causée   bruit ( Utilisation aux riverains; d'équipements bruyants ) : perturbant leur   Marteaux piqueurs, tranquillité ou leurs   compresseurs, etc.	eaucoup de - Importante gêne causée Utilisation aux riverains : ants ) : perturbant leur piqueurs, tranquillité ou leurs activités quotidiennes	Utilisation d'équipements insonorisés (P.ex. utilisation de d'insonorisation); Programmer les trawux bruyants en dehors des horaires de repos ; Respect des niveaux réglementaires du bruit au droit des façades de la décoles, d'hôpitaux, etc.	- Lors des travaux de démolition, des travaux utilisant caissons des compresseurs, de groupe. Electrogène, - Lors des opérations de déchargement dess matériaux de construction	- Arrêté du Président de la municipalité maire de Tunis, relatifs aux seulis limites de bruits	- Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux
Utilisation d'engins de chantier non conformes aux normes du constructeur relatives au bruit,	- Pollution de l'air - Nuisances aux riverains	<ul> <li>Contrôle technique réglementaire des engins de chantier</li> </ul>	- Pendant toute la durée des travaux	- Dispositions réglementaire du code de la route	- Responsable PGES (Entreprise)	Inclus dans les prix du marché travaux

et gaz  nent  - Chutes, blessures, brûlures, maladies résentant des risques professionnelles causées nté et la sécurité des par les travaux à risque (exposition au bruit intense, aux substances chimiques, etc.  résentant des risques - Accidents, chutes, nté et la sécurité des blessures, etc.  résentant des risques - Accidents, chutes, nté et la sécurité des blessures, etc.  réfectets Risque ment, construction et des sols ; - Dégradation du paysage ; - Perturbation de ment, construction edux de ruissellement ; - Erosion des sols et ensablement des auvrages hydraulique sparticulleres relatives d'intrusion des situé en dessaus du la voirie  le aux de ruissellement	esentant des anomalies de fonctionnement (vibration ou échappement, etc.) sur la base des normes établies par on des avertisseurs sonares aigus avertisseurs sonares aigus availleurs des EPI adéquat en fonction de la nature des ans d'oreilles, masque anti poussières, lunettes, gants, c.); sur chantier de boite de pharmacie et autres moyens secours; un intervenir en cas d'accident et secourir les travailleurs au chantier et assurer leur signalisation et gardiennage; au chantier et assurer leur signalisation et gardiennage; remisée sonare de la vairie.	Calendrier	Règlement et Normes	Responsabilités	ਵੇਜ਼ ਵੇਜ਼
					financement
blessures, maladies us a causées ux à risque oruit intense, s chimiques, s chimiques, sols: adu paysage; anitaires; ation de normal des sellement; es sols et les auvrages lique traavaux craavaux craavaux sellement; es sols et les auvrages sellement; es sols et les auvrages lique				- Point facal (CL)	
s blessures, etc.  - Pollution de l'air, des eaux  - Pollution de l'air, des eaux  - Dégradation du paysage;  - Dégradation du paysage;  - Perturbation de l'écoulement normal des eaux de ruissellement;  - Erosion des sols et ensablement des auvrages hydraulique  RELATIVES AUX TRAVAUX D  2 - Risques d'intrusion des eaux de ruissellement	lisation et gardiennage ; goers de la voirie	- Pendant toute la durée des travaux	- Réglementation relative à la santé et la sécurité au travail (Code du travail)	- Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux
divers  - Pollution de l'air, des eaux " In et des sols; " an et des sols; " an et des sols; " All divers " Risques sanitaires; " au - Perturbation de " Tration l'écoulement normal des eaux de ruissellement; " - Erosion des sols et ensablement des ouvrages hydraulique hydraulique acôte - Risques d'intrusion des " a côte - Risques d'intrusion des " aux de ruissellement " "		- Pendant toute la durée des travaux	- Consignes de sécurité réglementaires ( CCAG, Code de la route )	- Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux
RELATIVES AUX TRAVAUX DE R  - Risques d'intrusion des equix de ruissellement	<ul> <li>Interdiction de bruler les déchets;</li> <li>Installation de conteneurs suffisants pour la collecte des OM et évacuation quotidienne vers la décharge contrôlée;</li> <li>Stockage des déblais et autres déchets inerte à l'abri des eaux de ruissellement ou dans une zone aménagée et équipée de fossé de drainage des eaux;</li> <li>Tri des déchets, de bois, de métal, d'emballage popier, plastique, etc. stockage dans des bacs distincts en vue de les livrer aux récupérateurs et recycleurs agréés.</li> </ul>	- Chaque jour pendant toute la durée des travaux	- Loi cadre relative à la gestion des déchets et ses textes d'application	- Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux
- Risques d'intrusion des caux de ruissellement	ON DU RESEAU DE DRAINAGE				
	Un document écrit et signé sera exigé aux propriétaires concernés, par lequel ils - Avant le s'engagent à rehausser le niveau de leur côte seuil ou à s'équiper d'un écran contre démarrage des l'intrusion des eaux à mettre en place pendant la saison pluvieuse.	- Avant le démarrage des travaux	- Éventuel engagement signé par les propriétaires concernées	Point focal (CL)	i.
Travaux de drainage (travaux présentant des risques pour la sécurité des risques pour la sécurité des riverains et sécurité des riverains et sécurité des riverains et securité des riverains et la voirie.)  Les eaux épuisés sont évoir évoiries de la voirie.)  Sauf disposition contrain décaissement, exécution des fouilles, chargement, exécution des déchargement et strockage de déchargement et strockage de déchargement et strockage de la chargement puisser, en puisser de pompage pla déchargement pour remblais (Poussiers, bruits, risques d'accidents)  Insques d'accidents   Paragone passage et la chartier et de passage et la chartier	er le chantier, enlève tous les déchets, répare les varages et construction existantes et remettre les lieux dans les caniveaux et ouvrages existants doit être cuées dans un cours d'eau ou bien un collecteur d'eau e imposée ou acceptée eneur est tenu d'ainage temporaire comprend un collecteur drainant et acés latéralement s' d'installations, age des accès au as sécurisés pour les piétons et les usagers de la voirie	Pendant toute la durée des travaux au niveau de voies		Responsable PGES (Entreprise) Point Focal (CL.)	Inclus dans les prix du marché travaux

1	
	£365
	-
S	
PGES	
1	

Activités/Facteurs d'Impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règiement et Normes	Responsabilités	Colit, financement
ACHEVEMENT DES TRAVAUX						
Démantèlement des installations du chantier et fermeture du chantier	- Séquelles des travaux	<ul> <li>Nettoyage des aires des travaux et d'installation du chantier;</li> <li>Enlèvement de tous les déchets et leur évacuation vers les sites d'élimination autorisés;</li> <li>Réparation des dommages causés par les travaux aux ouvrages et constructions - Avant la réce existantes;</li> <li>Enlèvement et remplacement des sols pollués (à évacuer vers les sites d'élimination provisoire des autorisée);</li> <li>Remise en état des lieux;</li> <li>Consigner toutes ces mesures et les réserves éventuelles dans le PV de réception des travaux.</li> </ul>	- Avant la réception provisoire des travaux	- Loi cadre relative à la gestion des déchets et - Avant la réception ses textes d'application provisoire des - Clauses du marché travaux relatives à la réception des travaux	- Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux

# \* PHASE EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Activités/Facteurs d'Impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlement et Normes	Responsabilités	Colit, financement
Signalisation routière invisible ou inexistante	- Risque d'accidents, danger pour les piétons	routière - Risque d'accidents, • Installer les signalisations routières suffisantes mentionnant te danger pour les piétons les virages et les zones à grande pente ou à faible emprises	t - Au minimum 1 fois/an	- Règlements de la circulation, consigne de sécurité, programme de maintenance.	- Point focal (CL)	Budget de la Cominune
Colmatage et ensablement inondati des canaux, conduites, grilles réseau	Collecte des déche     Débordement,     inondation, dégradation du     Curages du réseau     réseau     Intervention rapid     Évacuation des déc	ts ménagers du réseau de drainage e en cas de débordement hets de curage	- Quotidienne - Mensuel - Au minimum 2 fois/an (Avant et après la saison pluvieuse) - Lors des fortes averses - Dans la journée	- Plan de maintenance	- Service de la voirie (CL) - Point focal (CL)	Budget de la Commune
Personnel d'entretien	- Risque d'accident	• Part obligatoire d'EPI	- A chague intervention	- Réglementation relative à la santé et la sécurité au travail (Cade du travail)	- Service en charge de l'exploitation (CL) - Point focal	Budget de la Commune

# 5-2) PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

# \* PHASE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Activités, paramètre de sulvi	Lieux	Calendrier	Règlement et Normes	Responsabilités	Colit, financement
Surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de leur efficacité		Conformément au Plan d'atténuation	ation		Inclus dans les prix du marché travaux
Suivi de la qualité de l'air (constat sur terrain)	- Aire des travaux	177	- NT 106-004	- Responsable PGES (Entreprise)	
Suivi du niveau de bruit (constat sur terrain, mesure du niveau du bruit en cas de plainte)	- Façade des habitations	Quotidienie	- Arrêté du Président de la municipalité Maire de Tunis	- Supervision par Point focal (CL)	
Suivi des événements accidentels et des interventions	- Lieux de l'évènement	Dans l'Immédiat	- Plan d'intervention		

BE CES

_	
	PGES
<del>(1)</del>	

Activités, paramètre de suivi	Lleux	Calendrier	Règlement et Normes	Responsabilités	Colit, financement
Suivi des résultats de traitement des plaintes	- Siège de la municipalité	Mensuel	- MGP	- Supervision par Point focal (CL)	1
Préparation de rapports de suivi	- Соттипе	Trimestriel	- Modèle de rapport préparé par la CPSCL	- Responsable PGES (Entreprise) - Supervision par Point focal (CL)	

# \* PHASE EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Activités, paramètre de suivi	Lieux	Calendrier	Règlement et Normes	Responsabilités	Coût, financement
Surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de leur efficacité		Conformément au Plan d'atténuation	artion	- Responsable PGES (Entreprise) - Supervision par Point focal (CL)	Budget CL/ONAS
Suivi des événements accidentels et des interventions	- Lieux de l'évènement	Dans l'Immédiat	- Plan d'intervention	- Supervision par Point focal (CL) - ONAS (Service exploitation)	Budget CL et ONAS
Suivi des résultats de traitement des plaintes	- Siège de la municipalité	Mensuel	- MGP	- Supervision par Point focal (CL)	•
Préparation de rapports de suivi	- Municipalité	Trimestriel	- Modèle de rapport préparé par la CPSCL	- Responsable PGES (Entreprise) - Supervision par Point focal (CL)	1

# 5-3) RENFORCEMENT DES CAPACITES

Activités	Bénéficiaires	Calendrier	Responsables	financement
Renforcement des capacités de la commune dans le suivi de la mise en œuvre de PGES.				
Renforcement des capacités techniques de maintenance des ouvrages de drainage	commune	Après l'achèvement des travaux	CFAD	PDUGL
Assistance technique pour la mise en œuvre d'un PGES	соттипе	Avant le démarrage des travaux	Responsable PGES	PDUGL
Acquisition de matériel pour le contrôle et la mesure de bruit (sonomètre afin de mesurer le niveau de pression acoustique )	соттипе	Pendant la phase d'exploitation	Pa commune	PDUGL
Acquisition de matériel pour le contrôle et la mesure de la pollution hydrique et atmosphériques (appareil de mesure de la poussière, PH de l'eau , la salinité et la turbidité)	commune	Pendant la phase d'exploitation	La commune	PDUGL
Acquisition de matériel pour la collecte des ordures ménagères.	commune	Pendant la phase d'exploitation	га сошшпе	La commune

### 6) ANNEXES

1: PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES ET DE L'EQUIPE CHARGEE DU PGES

2: LISTE DE VERIFICATION

3: ALBUM PHOTOS

4: TDR DU PGES

BE CES 27

### 6-1) PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES ET DE L'EQUIPE CHARGEE DU PGES

Le bureau d'études CONSULT, ENGINEERING & SERVICES « C.E.S » est un bureau multidisciplinaires, ses prestations vont de l'identification des projets jusqu'à leurs mise en exploitation

- ➤ Nom Social: CONSULT, ENGINEERING & SERVICES (CES)
- > Raison Sociale: SUARL
- > Adresse: 33 Rue 8723, Bloc 77, Appartement A 4, 1003 Cité Olympique
- > Téléphone: 71 807 610
- > Fax: 71 807 866
- > Mail: bureauetudesces@gmail.com
- > Date de création : Octobre 2005
- ▶ Premier responsable : M Hafedh EL HOUCINE
  Ingénieur Génie Civil (Option Hydraulique) de l'École Nationale d'Ingénieurs
  de Tunis ENIT 1989 ; Études de 3ème cycle Gestion accomplis avec succès à
  l'Institut Supérieur de Gestion ISG 1992.
- > Directeur Technique: M Youssef AYADI
- > Personnel: 5 Ingénieurs, 6 Techniciens Supérieurs
- > Responsables de la présente étude : l'ingénieure M<sup>lle</sup> Safa Abidi

### 6-2) LISTE DE VERIFICATION POUR LE TRI DES PROJETS

- > Informations sur le projet :
  - Intitulé de sous projet : projet d'aménagement des voiries dans le périmètre communal de la Soukra (PAI 2020 Lot 3)
  - Coût prévisionnel du projet : 2 388 000 DT TTC
  - Date prévue de démarrage des travaux : Octobre 2024
  - Nombre de bénéficiaires ( ménages, population ) :
  - Zone d'intervention :
  - Superficie desservie:
  - Superficie de l'emprise du projet, y compris l'installation du chantier :
- > Critères environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement PDUGL

	QUESTIONS	REPC	NSES
Le	projet va-t-il :	Oui	Non
1.	Nécessiter l'expropriation de surfaces importantes de terrain ( > 1 ha )?		×
2.	Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes ( > 50 personnes ) ?		×
3.	Produire des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux nécessitant des installations de traitement spécifique au projet ( par exemple, des installations de traitement des eaux usées, de stockage ou d'élimination de déchets solides)?		×
4.	Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensation onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social?		×
5.	Générer des déversements de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement)?	_	×
6.	Affecter les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zones protégées, forêts, habitat fragile, espèces menacées) ou abritant des sites historiques ou culturels, archéologiques classés?		×
7.	Provoquer des changements dans le système hydrologique (déviation des canaux, oued, modification des débits, ensablement, débordement,)?		×
8.	Comprendre la création d'abattoirs, de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées ?		×

- Si la réponse est positive à l'une ou plusieurs questions ci-dessus (1 à 8), le projet est classé dans la catégorie A. Il est exclu du financement PDUGL.
- Si toutes les réponses sont négatives (le projet est admissible au financement PDUGL),
   passer à la vérification des critères d'inclusion du projet à l'évaluation environnementale et sociale (liste de vérification ci-après).

> Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale

QUESTIONS	REPO	DNSES
Le projet va-t-il :	Oui	Non
<ol> <li>Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales ( affecte les activités commerciales locales, agricoles ou autres, les récoltes, les marchands installées en bord de route ou dans les rues, entrave l'accès aux ressources naturelles, aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau, les routes communautaires )?</li> </ol>		×
2. Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet ( par exemple, centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries, carrières de sable et de granulats, etc )?		×
3. Générer des nuisances et des perturbations <u>fréquentes</u> aux riverains, aux usagers et aux concessionnaires ( poussières, bruits, difficultés d'accès aux logements, déviation de la circulation, déplacement des réseaux existants, coupure d'eau, d'électricité, etc )? <u>Fréquentes</u> : de fréquences continues > (06) heures par jour tout le long de la phase travaux et en dehors des heures de repos officielles.		×
4. Étre implanté sur un terrain accidenté, érodé, à forte pente, inondables, d'accès difficile?		×
5. Être implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciales (par exemple, décision de changement de vocation, autorisation d'occupation du DPH, du DPM, DPR, avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet,)? NB: le changement de vocation concerne les terres agricoles.		×
6. Provoquer la dégradation des espaces verts, l'arrachage d'arbres, le colmatage des conduites		×
des ouvrages de drainage existant ?  7. Générer des déversements <u>accidentels</u> ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel ( exemple, trop plein d'une station de pompage des eaux usées, déchets de chantier, ) ?		×
<ol> <li>Nécessiter la modification des logements ( par exemple, surélévation de la côte zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation )</li> <li>?</li> </ol>		×
<ol> <li>Nécessiter l'ouverture et l'aménagement de nouvelles rues ou routes ou l'élargissement de routes/rues existantes comprenant un tronçon unique &gt; 1 Km et/ou de linéaire total cumulé &gt; 5 Km ?</li> </ol>		x
10. Nécessiter la création d'un réseau de drainage enterré et/ou un réseau d'assainissement, et/ou réseau d'alimentation en eau potable?	х	
11. Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitées?		×
12. Comprendre la création d'établissements municipaux ( exemples : dépôts et ateliers de réparation, marchés aux bestiaux, marché de gros, marchés hebdomadaires marchés municipaux )?		×

- Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions ci-dessus ( 9 à 20 ), le projet est classé dans la catégorie B et doit faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale ( PGES ).

 Si toutes les réponses sont négatives, le sous projet est classé dans la catégorie C. Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure " les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC - Annexe 2) dans le DAO et le marché travaux.

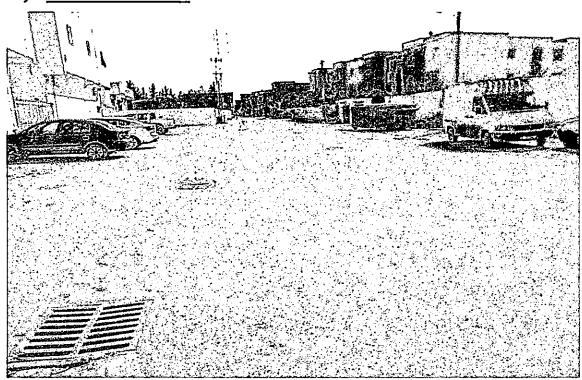
Conclusion : le projet es classé dans la catégorie B

Bureau D'études CES 33.Rue 3723 Mioc 77 Appt A4 1003 GA Diympig Tei . 71 207 610 5 71 807 866 Signature du vérificateur de la collectivité locale de l'In.

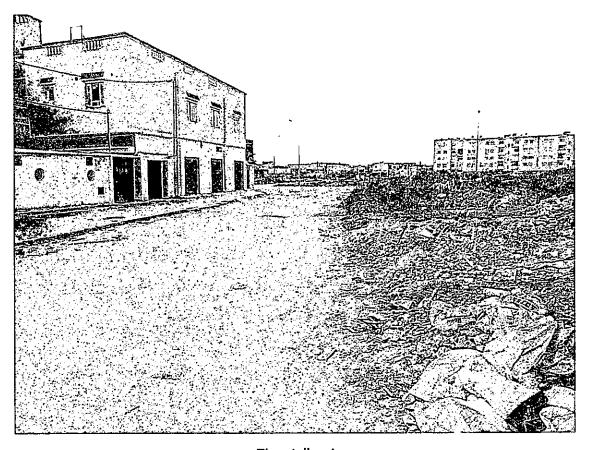


BE CES

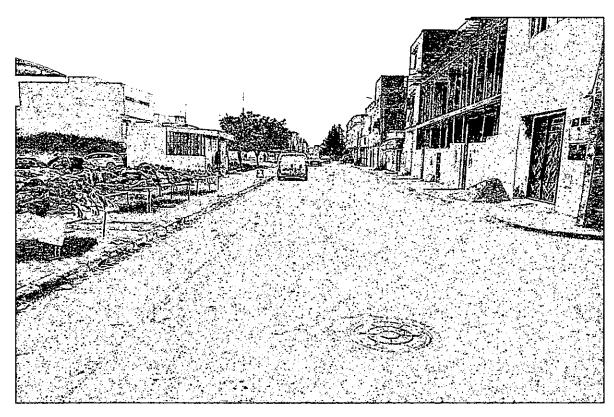
6-3) ALBUM PHOTOS



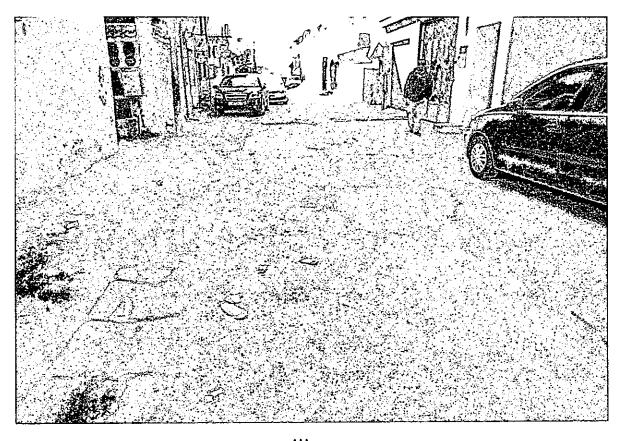
Mosquée Errawdha



Ibn Adhari



Safran



Minex

# 6-4) <u>CONSULTATION PUBLIQUE</u> ANNOCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

